



COMPTE-RENDU DU GT « PERSONNELS HANDICAPES » DU 16 MAI 2014

Le 16 mai 2014, se tenait à Bercy un groupe de travail sur le thème des Personnels Handicapés au Ministère, sous l'égide de Mme Coralie OUDOT, SG DRH1, et de Didier FONTANA à la tête de la CRIPH.

Les fédérations syndicales se sont entendues annoncer le départ de M. FONTANA de la CRIPH (cellule de recrutement et d'insertion de recrutement des personnels handicapés), organisme qu'il avait contribué à créer en 1991 et qu'il avait dirigé depuis.

A l'unanimité, les fédérations ont rendu hommage à M. FONTANA, personnalité forte, atypique et attachante, et ont salué le travail considérable accompli par la CRIPH depuis toutes ces années.

Par leur implication et leur obstination, Didier FONTANA et son équipe ont contribué à ce qu'au sein du Ministère, un regard nouveau soit porté sur le handicap.

Grâce à cette action inlassable, des centaines d'agents handicapés ont pu être recrutés au Ministère, des milliers d'agents handicapés ont pu percevoir des aides et subventions.

La délégation CFTC/UNSA a insisté sur le fait que l'héritage laissé par M. FONTANA témoignait du fait qu'on ne fait bien que ce à quoi on est intéressé personnellement, et que seule l'inscription d'une œuvre dans la durée - la CRIPH comptant 33 ans - la rendait réellement efficace. Il faut y réfléchir pour d'autres sujets.

Cependant, cela faisait 3 ans qu'un groupe de travail ne s'était pas tenu à Bercy sur le thème du handicap. Ce fut l'occasion de faire un bilan des actions menées, direction par direction, tant au niveau du recrutement que de la formation et de l'insertion dans l'univers du travail. L'occasion aussi de constater que malgré les progrès accomplis, des blocages subsistent encore et toujours, blocages matériels par manque de moyens, mais aussi blocages psychologiques de la part des personnels valides.

Les débats entre syndicats et administration ont notamment permis de mettre en évidence les points suivants :

- L'accessibilité des locaux n'est pas encore parfaite et systématique au Ministère, qui fait néanmoins preuve de beaucoup de réactivité au cas par cas.
- Le handicap physique est devenu relativement familier et on sait gérer, mais le handicap psychique relève d'une toute autre approche, encore embryonnaire aujourd'hui.
- La politique du handicap doit être pilotée au niveau ministériel et non pas directionnel.
- Le statut du correspondant handicap doit être repensé avec des moyens supplémentaires.
- Le problème de l'accès aux concours, puis, pour les lauréats, aux supports de scolarité, pour les déficients visuels et auditifs, est pour l'instant sans réponse adaptée. Il doit être envisageable de réaliser des supports de cours accessibles à ces déficiences.
- Pour les recrutements contractuels, il existe une réelle problématique au niveau des jurys d'entretien, avec pour la sélection finale une tendance à la hiérarchisation des handicaps. Certains jurys tendent à recruter de préférence une personne souffrant d'une pathologie allergique, plutôt qu'une personne à mobilité réduite ou non-voyante. Cela est très difficile à encadrer.

- Le Ministère est attractif et les candidatures aux recrutements contractuels sont nombreuses. Par exemple, en Douane en 2014, pour 7 contrats offerts toutes catégories confondues, on a enregistré 1110 candidatures. Après sélection des dossiers, une trentaine d'entretiens environ sont conduits pour pourvoir les postes.

- Au niveau du pourcentage de recrutement, le Ministère est dans les clous, avec un taux interdirectionnel proche des 6% légaux.

Lorsque les effectifs subissent une baisse tendancielle comme c'est le cas actuellement, le taux appliqué reste identique mais le nombre de recrutements chute. Il faut également se poser la question de la légitimité de ce taux de 6% : reflète-t-il toujours la réalité du taux de handicap dans notre société ? (notion évolutive s'il en est).

- M. FONTANA a fait remarquer que tous les handicaps ne sont pas compensables et que le meilleur service à rendre à la cause des handicapés était de ne recruter que des handicapés réellement en situation de remplir les missions qui leur étaient confiées (avec les aménagements nécessaires de l'environnement de travail bien entendu).

CONVENTION

La convention relative au financement d'actions menées par les MINEFI pour les années 2011 à 2013 est arrivée à son terme. Un projet de nouvelle convention repartant sur les mêmes bases que la précédente, est à l'étude pour les années 2014 à 2016, et devrait être validée et signée début juillet. Cette convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique permettra de dégager un budget de 10 000 000 d'euros pour les actions menées par le Ministère dans ce cadre triennal.

INTRANET

Le site de la CRIPH avait besoin d'être rénové et ce sera chose faite avant la fin de 2014. Le nouveau site sera accessible sur Alizé sous un nouvel onglet "Handicap". Le site lui-même présentera davantage de nouveautés sur la forme que dans le fond. Il proposera tous les liens pertinents, une liste d'interlocuteurs et d'acteurs, des conseils d'accueil d'un collègue handicapé, d'aménagement du poste de travail, le cadre juridique et les prestations ministérielles possibles.

En conclusion, l'administration a réaffirmé devant les fédérations syndicales l'engagement du Ministère pour cette cause, et le maintien de l'équipe CRIPH au delà du départ de M. FONTANA, qui sera remplacé.

La CFTC et l'UNSA souhaitent que la continuité du travail déjà accompli par une équipe performante soit garante de l'amélioration continue de la situation des personnels handicapés, et de la sensibilisation accrue des personnels valides, dans un cadre de solidarité nécessaire que la CFTC et l'UNSA rappellent sans cesse.

